



Reglement d'un avocat comis d'office

Par **dgh147**, le **26/10/2012** à **08:30**

Bonjour,rnje me permets de vous adresser ce courrier afin d'avoir la bonne information sur un dossier qui conserne mon fils qui à l'époque avais 12 ans.rnun avocat qui avais été comis d'office à cette époque la suivie pour une affaire le concernant sans que je demande quoi que ce soit. rnrncette affaire à été regler en début d'année 2012 et l'avocat me réclame 1500 € d'honoraire ? rnrnje croyais que les enfants mineurs etait représenter gratuitement ? surtout par un avocat comis d'office et que je n'avais rien demander moi même à cette époque.rnrnje vous remercie d'avance

Par **pat76**, le **27/10/2012** à **17:44**

BonjourrrnrnVous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception au Bâtonnier du barreau des Avocats dont dépend l'avocat qui a défendu votre fils.rnrnVous informez le Bâtonnier de la situation en lui indiquant qu'un avocat désigné d'office le..... (date), pour défendre les intérêts de votre fils âgé de 12 ans à l'époque, vous réclame aujourd'hui 1500 euros d'honoraires alors que vous n'aviez conclu aucun contrat avec cet avocat puisqu'il avait été imosé d'office pour défendre votre fils.rnrnVous demandez au Bâtonnier de trancher ce litige car il n'est pas question pour vous de payer quoique ce soit.rnrnVous joindrez une copie de la lettre de l'avocat.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.rnrnA quelle date exactement l'avocat avait-il été désigné d'office?

Par **dgh147**, le **28/10/2012** à **15:35**

merci beaucoup pour votre réponse fort appréciable

Par **pat76**, le **30/10/2012** à **14:09**

BonjourrrrrJ'ai eu confirmation de ma réponse hier par une avocate que je rencontre souvent au Conseil des Prud'homems de PARIS.